



Mairie d'AUBY
Prestations de nettoyage des vitres
Lot 2 : Nettoyage des vitres
et de la ceinture de verre de l'ESCALE
Avenant 1
Décision n° 2023/128/MP

Publié le 16 juin 2023

Vu l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 16 Juin 2020, l'autorisant à exercer les compétences énumérées dans le cadre de l'Article précité,

Vu le code de la commande publique,

Vu l'article L 2194-1,4° et 5° et R 2194-6,2° du code de la commande publique publics, autorisant la cession du marché public à la suite d'une opération de restructuration du titulaire initial à condition que cela n'entraîne pas d'autres modifications substantielles et ne soit pas effectuée dans le but de soustraire le marché public aux obligations de publicité et de mise en concurrence.

Vu la décision 1.1.1_DEC_20211018_ALEDIEU_CCHARLES_ Attribution _Nettoyage vitres lot 2, visée par la Sous-préfecture le 28 Octobre 2021, attribuant le marché de « Prestations de nettoyage des vitres pour le Lot 2 : Nettoyage des vitres et de la ceinture de verre de l'ESCALE » à la société OXXY CLEAN.

Considérant que la société OXXY CLEAN a fusionné avec la société PNB

Considérant que dans le cadre de cette fusion, la société a changé de coordonnées bancaires, il convient donc de formaliser ce changement et mettre à jour leurs coordonnées bancaires par voie d'avenant.

Considérant que cette opération n'a pas pour conséquence de modifier les termes de l'accord-cadre, ni d'induire une augmentation de son coût, ni encore d'éviter les procédures de publicité et de mise en concurrence.

Considérant que les conditions pour autoriser cette cession sont remplies et que celle-ci doit faire l'objet d'un avenant sans incidence financière de transfert.

Considérant que cet avenant n'aura pas d'incidence financière,

Le Maire,

Décide

Article 1

De procéder à la signature de l'avenant n°1 de transfert à l'accord cadre Prestations de nettoyage des vitres Lot 2 : Nettoyage des vitres et de la ceinture de verre de l'ESCALE.


AUBY, le 15/06/2023
Christophe CHARLES,
Maire